

BIENVENUE !

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation **AZURLOG** et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

- 1) L'organisme de formation
- 2) L'offre de formation
- 3) Notre engagement qualité
- 4) Les formateurs
- 5) Les méthodes pédagogiques
- 6) Les moyens pédagogiques
- 7) Les moyens techniques
- 8) Accessibilité

1) L'organisme de formation

AZURLOG est un organisme de formation spécialisé dans les logiciels de gestion d'entreprise depuis 2004.

Nos formations sont construites pour apprendre en situation de travail et permettre aux collaborateurs de l'entreprise d'optimiser des outils mis à leur disposition.

2) L'offre de formation

- Logiciel EBP Gestion Commerciale
- Logiciel EBP Comptabilité
- Logiciel EBP Bâtiment
- Logiciel EBP Point de Vente

3) Notre engagement qualité

AZURLOG répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations.

Les critères qualités visés par AZURLOG sont, notamment, les suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation,
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires,
- Accessibilité à tout public en situation de handicap et pour les personnes à mobilité réduite,
- Vérification de l'affichage des consignes sanitaires dans chaque salle de formation.

4) Evaluation de la qualité de formation

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (mises en situations, questions/réponses etc.).

Nous demandons également au stagiaire de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation.

Un questionnaire d'évaluation des apports de la formation sur le poste de travail est remis à chaque stagiaire en fin de formation et un autre à l'entreprise est à retourner un mois après la fin de formation. Cela nous permet d'envisager, ensemble, les besoins de formation complémentaires ou supplémentaires.

Un certificat de réalisation est remis à chaque stagiaire. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances pour donner suite à l'évaluation sommative, prévue par le programme.

Vous recevrez donc en fin de formation :

- L'attestation de présence si INTRA
- L'attestation d'assiduité si FOAD
- Un certificat de réalisation dans tous les cas
- La copie de la feuille d'émargement sur demande
- Le questionnaire de satisfaction de la formation

4) Le formateur

AZURLOG est le résultat de plus de 20 ans d'expérience en entreprise dans les champs de la formation.

Johan LAMBERT est directeur des achats, chargé des formations sur les logiciels EBP. Titulaire d'un BTS (Assistant de gestion PME/PMI), son parcours professionnel comprend 20 années d'expérience sur les PME.

5) Les méthodes pédagogiques

Toutes nos formations sont construites, soit à partir de référentiel de postes, soit en fonction des besoins particuliers de votre entreprise.

Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs et animée par la méthode de la pédagogie explicite et du rythme ternaire. C'est à dire que chaque module comprend au moins : une activité de découverte, des apports théoriques puis de mises en situation, une synthèse et/ou une évaluation.

Les stagiaires sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

6) Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques et supports remis aux stagiaires sont les suivants :

- Document pédagogique envoyé à l'apprenant sur papier
- Fiches téléchargeables ou centre d'aide sur le site de notre partenaire EBP
- Assistance contextuelle directe sur le logiciel

- Vidéos explicatives d'EBP

- Assistance annuelle sur le logiciel EBP auprès des techniciens d'AZURLOG.

Des supports complémentaires peuvent être communiqués au stagiaire à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme.

7) Les moyens techniques

Nous mettons à votre disposition des moyens techniques récents et complets.

Les formations se déroulent sur votre lieu de travail ou à distance.

Les horaires de formation sont définis dans la convention de formation remis au stagiaire au moins 15 jours avant le début de la formation.

Une plateforme est dédiée à la FOAD (Teams ou Teamviewer), les modalités de connexion vous seront données par votre instructeur la veille de votre formation par mail vous indiquant la procédure à suivre pour être en contact avec votre formateur.

Vous devez avoir en votre possession un pc portable ou fixe, une connexion internet et avoir installé par notre intermédiaire ou de façon autonome sur celui-ci un des logiciels suivants : EBP comptabilité Activ ou Pro ou Elite, EBP gestion commerciale Activ ou Pro ou Elite, EBP bâtiment, EBP bâtiment Pro, EBP Bâtiment Elite, EBP point de vente Activ ou EBP point de vente Pro.

8) Accessibilité

Nous ne dispensons pas de formation dans nos locaux, nous nous déplaçons directement dans les locaux de votre société.

Lors de notre venue, le règlement intérieur en vigueur sera appliqué en rigueur en complément de notre règlement intérieur. Vous recevrez par mail si nécessaire le règlement intérieur d'AZURLOG.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire sur nos formations : contactez Véronique, notre référente administrative, pédagogique et handicap, par téléphone au 04.92.42.30.25 ou par mail info@azurlog.com



Prévention et traitement des violences, du harcèlement et des discriminations

Tout stagiaire peut signaler une situation par l'un des canaux suivants et ce dès l'entrée en formation :

Oralement ou par écrit auprès du référent désigné Mme JOURDAN Véronique :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : veronique.jourdan@azurlog.com
- Par tout formateur ou membre du personnel, qui a l'obligation de relayer immédiatement le signalement au référent .
- Par courrier postal adressé à : AZURLOG -8 Boulevard Jacques Crouët – 06130 – GRASSE

Réclamation

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (clients, bénéficiaires, formateurs, OPCO, financeurs...) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formation de l'établissement et de faire remonter tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de notre entreprise, les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation comme suit :

- Oralement par téléphone au 04.92.42.30.25 ou, en face à face, auprès de la direction, qui enregistrera dans un formulaire de déclaration d'un événement indésirable
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : info@azurlog.com
- Par courrier postal adressé à : AZURLOG -8 Boulevard Jacques Crouët – 06130 – GRASSE

ANNEXE CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

AZURLOG intervient régulièrement pour former sur l'utilisation de ses logiciels. Les clients d'AZURLOG, en formation, sont des utilisateurs finaux ou partenaires. Les conditions générales de vente des formations AZURLOG interviennent dans le cadre des conditions générales de vente et de la convention d'utilisation des logiciels EBP.

Inscription

Suite à l'inscription du client, AZURLOG envoie à l'entreprise le programme de formation et la convention de formation en 2 exemplaires. Un exemplaire est à retourner à AZURLOG, signé et accompagné du règlement par chèque afin de confirmer définitivement l'inscription. Le client doit également préciser s'il fait une demande de prise en charge avec subrogation de paiement auprès de son OPCO.

Annulation ou report de la formation par le client

Le client peut annuler ou demander un report, sans frais, d'une formation, si cette annulation intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. Au-delà de cette date les frais de stage et frais annexes peuvent être entièrement réclamés au client.

Annulation ou report de la formation par AZURLOG

Sans circonstances exceptionnelles, AZURLOG peut annuler ou reporter, sans frais, une formation si cette annulation intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes d'AZURLOG ou en cas d'indisponibilité subite du formateur (accident, maladie, etc.), AZURLOG peut également annuler ou reporter la formation prévue, sans préavis ; dans ce cas si le client a engagé des frais de déplacement ou s'est déplacé jusqu'au locaux de la formation, celui-ci peut demander une indemnisation de déplacement à AZURLOG. Dans tous les cas, AZURLOG s'engage à proposer une solution de remplacement dans les plus brefs délais et au mieux pour le client.

Attestation de stage

À l'issue de la formation, le client signera sa feuille de présence et AZURLOG remettra au client une attestation de présence et un certificat de réalisation.

Facturation

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge un mois avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

- De l'indiquer explicitement sur la convention de formation professionnelle continue.

- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le solde du montant de la formation sera facturé au client. Si AZURLOG n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO un mois après le démarrage de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Qualité des intervenants dispensant les formations organisées par EBP

Les intervenants dispensant des formations sur les logiciels EBP, pour le compte d'AZURLOG, peuvent être :

- Des collaborateurs d'AZURLOG, employés au poste de formateur ou de consultant.

Responsabilités mutuelles

AZURLOG est responsable de la qualité de la formation dispensée, soit en stage groupé, soit en personnalisée, tant au niveau du contenu que de la pédagogie. Si, malgré le soin apporté à la formation, le client avait une réclamation, celle-ci peut être exprimée par tout moyen à la convenance de celui-ci, dans les 5 jours ouvrables suivant la formation. Dans ce cas, AZURLOG s'engage à apporter une réponse appropriée.

Le client assure la responsabilité de :

- L'adéquation entre la formation dispensée et les besoins du client ; AZURLOG a cependant un devoir de conseil si le client le lui demande.

- La connaissance de l'environnement d'utilisation des logiciels tel que, par exemple, les données sociales de l'entreprise ou les imputations comptables.

- Du contenu des saisies effectuées dans les logiciels lors de la formation.

Constat de formation ne pouvant être effectuée

Lors des formations personnalisées, le(s) logiciel(s) doivent être installé(s) sur le(s) matériel(s) du client. Si ce n'est pas le cas, le formateur peut assurer cette installation :

- Dans la limite de ses compétences (notamment pour les installations en réseau)

- Comprise dans son temps de formation

- Sous la responsabilité du client

En cas d'impossibilité, une solution sera recherchée pour assurer la formation sur un autre matériel et sur un logiciel du même type (par exemple une version d'évaluation). Si le formateur ne peut pas assurer sa formation (ou l'assure partiellement) pour problèmes techniques liés à la configuration du client, la journée sera facturée au client. Pour les autres cas de formation ne pouvant être effectuée alors que le formateur est présent sur place (client absent, etc.) la journée sera également facturée au client.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'entreprise du stagiaire est applicable concernant les mesures de santé et de sécurité.

RGPD

AZURLOG accorde une grande importance à la protection des Données Personnelles de ses clients, des utilisateurs de ses sites internet et de ses applications, de ses partenaires et de ses salariés. AZURLOG respecte le Règlement Général sur la Protection des Données, n° 2016/679 du 27 avril 2016, la loi « Informatique & Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que la loi « pour la confiance dans l'économie numérique » n° 2004-575 du 21 juin 2004 (article L.34-5 du Code des postes et des communications électroniques). AZURLOG a désigné un délégué à la protection des données en charge notamment du droit à l'information, du droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité dont vous disposez conformément à ladite loi. La Charte s'applique en complément des dispositions des Conditions Générales d'Utilisation des Services et des Conditions Générales de Vente des Services, lorsqu'elles existent.

En soumettant mes informations j'accepte que les données saisies soient exploitées par AZURLOG dans le but de promouvoir un produit, un service, une nouveauté et/ou de vous communiquer une information liée à votre formation par le biais d'emails, appels téléphoniques et/ou courriers.

Les données seront conservées pour une durée de 4 ans dans le cas d'une prospection commerciale à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de ce dernier et de 5 ans (durée maximum de nos contrats avant renouvellement) dans le cadre de notre gestion de relation client à compter de la date du début du contrat.

Pour connaître et exercer vos droits, notamment d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation vous pouvez consulter notre politique de confidentialité des données personnelles et/ou nous écrire à : info@azurlog.com